



**Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du jeudi 27 juin 2024 – 19h00 – au Mont-Bally**

Présidence : Monsieur Andrea TASINATO

Personnes excusées : Mmes Amandine COULLARD-DESCOS, Elodie JEANNERET, Isaline PROBST SCHÄR, ainsi que MM. Edgar DIEPERINK, Gregory DUBOIS, Vincent FRUTIGER, Nicolas JACQUIER, Jérôme MAGNIN, Julien MICHEL et Jean-Luc RICHARD. M. le Municipal Heinz FORRER est également excusé.

Personne absente : Jean-Marie RENAUD

* * *

M. le Président Andrea TASINATO souhaite la bienvenue à Monsieur le Syndic, à Madame et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et remercie la famille CROISIER pour son accueil au Mont-Bally. Une citation empruntée à Lara GUT-BEHRAMI en guise d'introduction " Les montagnes et la nature sont essentiels pour nous tous. Nous devons être conscients de notre impact et agir pour protéger notre environnement".

La parole est donnée aux scrutateurs pour l'appel.

Avec **38** membres présents, le quorum (fixé à **26** membres) est atteint. Le Conseil communal peut valablement délibérer.

Le Président demande si une remarque ou une proposition de modification de l'ordre du jour est demandée. Tel n'étant pas le cas, l'ordre du jour se présente donc comme suit :

1. **Adoption du procès-verbal du 15 mai 2024**
2. **Communications du Bureau**
3. **Préavis 05-2024 : Comptes 2023 : rapport de la Municipalité**
4. **Préavis 05-2024 : Comptes 2023 : rapport de la commission de gestion**
5. **Préavis 06-2024 : Déplacement de la conduite d'eau potable, renforcement de la défense incendie et mise en séparatif du secteur Ezilière – dépôt Le Coultre SA – Parcelle N° 1345: rapport de la commission des finances**
6. **Préavis 06-2024 : Déplacement de la conduite d'eau potable, renforcement de la défense incendie et mise en séparatif du secteur Ezilière – dépôt Le Coultre SA – Parcelle N° 1345: rapport de la commission ad hoc**
7. **Dépôt du préavis 07-2024 : Mise en conformité du Puits de l'Ezilière**
8. **Renouvellement du Bureau: nomination du/de la Président/e - nomination du/de la Vice-Président/e - nomination des scrutateurs/trices - nomination des scrutateurs/trices suppléants/tes**
9. **Informations de la Municipalité**
10. **Divers et propositions individuelles**



1. Adoption du procès-verbal du 15 mai 2024

Le Président demande si des remarques ou observations entendent être formulées.

Aucune remarque n'est formulée. Le PV est accepté à l'unanimité moins 2 abstentions. Le Président remercie son rédacteur.

2. Communications du Bureau

Le Président remercie les organisateurs des événements intervenus récemment, tels que Gimel apéro organisé par l'Harmonie et le Tag ainsi que la journée dédiée aux 30 ans du FC Gimel-Bière.

A la demande de la Municipalité, le Bureau du Conseil communal a nommé une commission chargée de rapporter directement auprès de la Municipalité concernant la **révision du règlement sur la taxe de séjour** dont l'entrée en vigueur est prévue le 1^{er} janvier 2025. La commission nommée est composée de

Commissaires
Mme Déborah BIGNENS
M. Edgar DIEPERINK
M. Daniel EGLI
M. Florian MAGNIN
M. David WYSS

Dates à venir

- 28 juin et 21 juillet : concert avec un duo de violons à l'Église de Gimel ;
- 24 juillet : présence de la police de proximité à la place de l'Union ;
- 1^{er} août : fête nationale
- 20 septembre : Gimel apéro
- 25 septembre : Tir du Conseil communal

3. Préavis 05-2024 : Comptes 2023 : rapport de la Municipalité

Le Président passe la parole à M. le Syndic Philippe REZZONICO qui donne lecture des conclusions du préavis municipal.

La discussion est renvoyée au point 4 de l'ordre du jour.

4. Préavis 05-2024 : Comptes 2023 : rapport de la commission de gestion

Le Président passe la parole à Mme Nathalie BUSSARD, rapporteuse, qui donne lecture intégrale du rapport de la commission de gestion.

La parole est donnée à l'Assemblée.

En l'absence de questions, le Président clôt la discussion et relit les conclusions du préavis :



Le conseil communal décide :

1. *d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2023 ;*
2. *d'adopter les comptes tels que présentés ;*
3. *d'en donner décharge à la boursière ;*
4. *d'en donner décharge à la Municipalité ;*
5. *de donner décharge de son mandat à la commission de gestion.*

Par **37 OUI**, **0 NON** et **0 ABSTENTION**, le préavis 05-2024 est accepté.

5. Préavis 06-2024 : Déplacement de la conduite d'eau potable, renforcement de la défense incendie et mise en séparatif du secteur Ezilière – dépôt Le Coultre SA – Parcelle N° 1345: rapport de la commission des finances

Le Président passe la parole à M. Florian MAGNIN, rapporteur de la commission des finances, qui donne lecture intégrale du rapport de ladite commission.

La discussion est renvoyée au point 6 de l'ordre du jour.

6. Préavis 06-2024 : Déplacement de la conduite d'eau potable, renforcement de la défense incendie et mise en séparatif du secteur Ezilière – dépôt Le Coultre SA – Parcelle N° 1345: rapport de la commission des finances

Le Président passe la parole à M. Denis HUMBERT, rapporteur, qui donne lecture intégrale du rapport de la commission ad hoc.

La parole est donnée à l'Assemblée.

M. Olivier SCHAER : relève une augmentation des travaux en lien avec l'évacuation et le traitement des eaux. On constate en parallèle une hausse des risques liés à des inondations subites, comme récemment constaté à Morges. Quelle est la planification de la Municipalité en lien avec tous ces travaux, quelle est la cohérence technique et la capacité financière de les réaliser ?

M. Laurent GUIGNARD : s'agissant de la cohérence technique, nous allons être confrontés à une augmentation de l'intensité des pluies. L'objectif est de travailler sur l'infiltration des eaux plutôt que sur sa seule évacuation qui a pour effet de saturer les conduites, en particulier sur le bas du village et d'augmenter le niveau du ruisseau. Sous l'angle financier, nous devrions arriver au bout des surprises.

Le Président clôt la discussion et relit les conclusions du préavis :

Le conseil communal décide :

1. *D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de déplacement de la conduite d'eau potable, renforcement de la défense incendie et de mise en séparatif du secteur Ezilière, dépôt Le Coultre SA – Parcelle No 1345.*
2. *D'allouer un crédit maximum de CHF 335'000.00 TTC, subventions de l'ECA non déduites, pour exécuter ces travaux.*
3. *De financer ce crédit par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de la législature en cours et/ou par la trésorerie courante.*
4. *De prendre acte que ces travaux entraîneront des charges d'exploitation supplémentaires composées des intérêts de la dette et de l'amortissement de l'investissement.*



Par **37 OUI**, **0 NON** et **0 ABSTENTION**, le préavis 06-2024 est accepté.

7. Dépôt du préavis 07-2024 : Mise en conformité du Puits de l'Ezilière

Le Président passe la parole à M. Laurent GUIGNARD qui donne lecture des conclusions du préavis municipal.

Le Président informe que le préavis est confié à la commission des finances ainsi qu'à une commission ad hoc nommée par le Bureau qui se compose comme suit :

Commissaires
M. Denis HUMBERT
M. Jean-Marie RENAUD
M. Jean-Luc RICHARD
Mme Sophie CROISIER
Mme Amandine COULLARD-DESCOS

8. Renouvellement du Bureau

Le Président rappelle les dispositions du règlement du Conseil communal en matière d'élection.

Election du/de la Président-e

Le Président passe la parole à l'assemblée afin de proposer des candidatures.

Mme Sandra DELAFONTAINE présente Mme Carolien TERINK HUNZIKER, actuelle vice-Présidente du Conseil communal.

En l'absence d'autres candidatures, conformément aux dispositions de l'article 12 alinéa 2 et avec l'accord unanime des membres, **Mme Carolien TERINK HUNZIKER** est élue tacitement par acclamation.

Election du/de la vice-Président-e

Le Président passe la parole à l'assemblée afin de proposer des candidatures.

Mme Carolien TERINK HUNZIKER présente M. Stéphane BOURGEOIS.

En l'absence d'autres candidatures, conformément aux dispositions de l'article 12 alinéa 2 et avec l'accord unanime des membres, **M. Stéphane BOURGEOIS** est élu tacitement par acclamation.

Election des scrutateurs-trices

Le Président rappelle que cette fonction est actuellement occupée par Mmes Valérie THEINTZ et Sandra DELAFONTAINE et passe la parole à l'assemblée afin de proposer des candidatures.

Mme Christelle DEBONNEVILLE présente Mme Sandra DELAFONTAINE.

M. Stéphane BOURGEOIS présente Mme Valérie THEINTZ.



Conseil communal de Gimel

En l'absence d'autres candidatures, conformément aux dispositions de l'article 12 alinéa 2 et avec l'accord unanime des membres, **Mmes Valérie THEINTZ** et **Sandra DELAFONTAINE** sont élues tacitement par acclamation.

Election des scrutateurs-trices suppléants-tes

Le Président rappelle que cette fonction est actuellement occupée par Mme Sarah VERMOT et M. Corentin PASCHE et passe la parole à l'assemblée afin de proposer des candidatures.

M. Eric MARCHESE présente Mme Sarah VERMOT et M. Corentin PASCHE.

En l'absence d'autres candidatures, conformément aux dispositions de l'article 12 alinéa 2 et avec l'accord unanime des membres, **Mme Sarah VERMOT** et **M. Corentin PASCHE** sont élus tacitement par acclamation.

9. Informations de la Municipalité

M. le Syndic Philippe REZZONICO :

Le projet concernant la **transformation de l'Hôtel de l'Union** a pris un peu de retard en raison de la réalisation d'une contre-expertise de la toiture du bâtiment à la demande des autorités cantonales. Celle-ci a été réalisée ce jour.

L'assainissement de la butte du stand de tir va intervenir à la fin du mois d'août. Le service des eaux demande toutefois que des mesures soient prises au niveau de la ciblerie. Cette demande n'était pas connue jusqu'alors et implique une analyse afin de trouver la solution la plus adaptée. Cette situation pourrait conduire à une interruption temporaire des activités de la société de tir.

Le **PECC** est à présent établi et sera adressé au canton d'ici la fin du mois. Une copie sera mise à disposition de la commission climat et environnement et diffusée sur le site internet de la commune.

M. Laurent GUIGNARD :

L'étude de notre nouveau **Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE)** est arrivée au terme de la première phase, soit l'étude de l'état actuel ainsi que le projet des développements futurs. Un rapport a été déposé et validé tant par les services de l'Etat de Vaud que par l'ECA ainsi que par les Municipalités des neuf communes concernées. Ces dernières ont également décidé de poursuivre l'étude en vue de la création d'une entité intercommunale de la distribution de l'eau, dont la forme exacte doit encore être définie. Mandat a été donné à M. Haldimann de poursuivre son étude dans cette direction avec pour objectif de déposer un préavis dans chaque commune à l'automne 2025. Des compléments d'information ainsi qu'une présentation de M. Haldimann sera proposée au Conseil communal lors d'une prochaine séance.

Concernant le **réservoir des Clavalles et STAP de Viry**, les travaux avancent selon le rythme convenu et la mise en eau est prévue les 22-23 juillet prochains.

Les travaux du **bâtiment de l'UAPE** touchent également à leur fin. La réalisation des aménagements extérieurs est en cours avec la pose des pavés autour du bâtiment.



M. Philippe REYMOND :

La **réfection du chemin Magnin** arrive à son terme. L'ouverture au trafic est imminente.

10. Divers et propositions individuelles

M. Jean-Marie PASCHE : constate la **pose d'un container supplémentaire** sur le site situé au croisement entre la route de Rolle et la route de Gimel en direction de St-Oyens. Est-ce que la Municipalité a des nouvelles au sujet de cette affaire ?

M. Philippe REYMOND : une relance est faite chaque mois auprès de la DGTL pour s'enquérir de l'état du dossier, pour l'heure sans succès.

M. Simon NOBLE : informe de la tenue du **premier festival de musique organisé par l'association du Petit Bochet** qui aura lieu les 9 et 10 août prochains.

Mme Sophie CROISIER : souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes ce soir sur le site du Mont-Bally. Concernant le chemin Magnin, qu'en est-il des **cratères sur la route juste après celui-ci en direction de la route des Clavalles** ?

M. Philippe REYMOND : les dernières grosses précipitations ont causé des dégâts importants sur ce segment de route nécessitant des mesures urgentes. L'entreprise qui travaille actuellement sur le chemin Magnin a été mandatée pour procéder à la réfection du chemin endommagé.

Mme Doris CHRISTEN : demande où en est le traitement du **projet de modification du règlement du Conseil communal 01-2022** portant sur les compétences de la commission climat et environnement ?

M. le Syndic Philippe REZZONICO : confirme que le projet est sur son bureau. Un échange est intervenu avec la commission qui l'a déposé car la Municipalité souhaite y apporter des modifications. Un préavis pourra être déposé, vraisemblablement au mois de septembre.

M. Olivier SCHAER : revient sur l'intervention de Mme Doris CHRISTEN et souhaite compléter le sujet en précisant que les problèmes liés à l'eau doivent impliquer des solutions en lien avec la nature et pas uniquement par le béton. Il serait souhaitable que la commission climat et environnement puisse davantage soutenir les travaux de la Municipalité et puisse exprimer son avis, notamment sur des questions de durabilité, lors du dépôt de préavis municipaux qui sont concernés par cette thématique.

M. Stéphane BOURGEOIS : revient sur l'acceptation par la Conseil communal du crédit d'étude sur le projet de fusion avec la commune de St-Oyens et Saubraz. Considérant que le temps à disposition est extrêmement court, est-ce que la Municipalité a déjà avancé sur ce projet en concertation avec les autres communes ? Est-ce que des groupes de travail ont été constitués ? De plus, la commission chargée de rapporter avait exprimé le souhait que la population soit activement associée au processus que ce soit en termes d'informations à la population, d'ateliers participatifs, ou autres.

M. le Syndic Philippe REZZONICO : confirme la constitution de 5 groupes de travail composés principalement de représentants du personnel communal et de municipaux. Le 1^{er} groupe de travail a déjà tenu 2 séances. L'intégration de la population pourra se faire une fois que les groupes de travail auront pu avancer et donner une orientation.



Conseil communal de Gimel

M. le Syndic Philippe REZZONICO prononce son discours de fin d'année de législature

M. le Président Andrea TASINATO prononce son discours de fin d'année de législature

Après le contre-appel, le Président lève la séance, il est 20h15.

Le Président

Le Secrétaire

Andrea Tasinato

Florian Magnin